Imprimer

1993/12/15 L'enseignement du français au primaire et au secondaire

L'enseignement du français au primaire et au secondaire :

Le Conseil de la langue française incite le ministère de l'Éducation à aller encore plus loin

Québec, le 15 décembre 1993.- Le Conseil de la langue française appuie les propositions de renforcement de l'enseignement du français mises de l'avant dans le document de consultation « Faire avancer l'école » préparé par le ministère de l'Éducation et il n'hésite pas à recommander d'aller même plus loin étant donné l'état de la maîtrise du français chez les jeunes.

Dans un mémoire qu'il a fait parvenir aujourd'hui à la ministre de l'Éducation, madame Lucienne Rémillard, à l'occasion de consultations publiques, le Conseil fait six recommandations relatives à l'enseignement du français et apporte certains commentaires généraux quant à l'enseignement de l'anglais comme langue seconde.

À la fin du secondaire, l'élève doit maîtriser les connaissances linguistiques de base

Selon le Conseil, l'élève qui termine son secondaire doit avoir acquis un ensemble d'apprentissages langagiers exigés par la vie en société, tant en ce qui concerne la lecture que l'écriture et l'expression orale. Après avoir rappelé que les exigences, en matière de connaissance de la langue, ont crû au cours des dernières années, le Conseil est d'avis que les objectifs qu'il décrit devraient être atteints avant de permettre à un élève d'accéder à un ordre d'enseignement supérieur.

Réintégrer la grammaire et la littérature dans les programmes du primaire et du secondaire

Tout en se disant d'accord avec le ministère de l'Éducation qui se propose de maintenir les programmes actuels puisqu'ils semblent avoir eu des résultats positifs quant à l'expression orale, le Conseil recommande de les assortir d'un enseignement systématique de la grammaire et d'un accès plus grand à la littérature française en général, qui fait partie de notre patrimoine autant que la littérature québécoise.

Augmenter la fréquence des activités d'écriture et repenser la tâche de l'enseignant

Le Conseil rappelle que, pour que l'élève maîtrise la langue écrite, il lui faut lire et écrire fréquemment. Le Conseil se dit conscient qu'étant donné les enjeux, il faudrait peut-être repenser la tâche de l'enseignant au secondaire, inclure dans cette tâche le temps consacré aux corrections, et réduire le nombre d'élèves par enseignant. Des travaux de rédaction devraient aussi être demandés en dehors des heures de cours.

Il faut former des maîtres compétents en français

D'après le Conseil, une réforme de l'enseignement, pour réussir, doit commencer par la formation des maîtres. La compétence des enseignants est à l'origine de tout le processus d'amélioration de la qualité de la langue. Pour les nouveaux enseignants, qui vont affluer bientôt dans le réseau scolaire, il est indispensable de procéder à une sélection rigoureuse et de prévoir une formation plus étoffée et davantage attachée au contenu qu'aux techniques. Pour les enseignants actuellement en poste, il faudrait vérifier le niveau des connaissances linguistiques et, au besoin, élaborer un programme de recyclage

2008-00524/

en français.

Développer le goût de la lecture chez les jeunes

Le Conseil se réjouit de voir que le ministère de l'Éducation a réintroduit l'obligation de lire un certain nombre d'ouvrages de grands auteurs chaque année. Le Conseil croit que des exercices de lecture dirigées doivent faire partie des activités pédagogiques puisque lire est un apprentissage de base essentiel dans la vie et que les nouvelles exigences du marché du travail rendent de plus en plus nécessaire de savoir lire et comprendre des documents parfois très techniques. Par ailleurs, les lectures proposées ne devraient pas se limiter aux seuls grands auteurs mais s'étendre à d'autres types de textes comme on en rencontre dans la vie courante.

Augmenter le temps consacré à l'enseignement du français

Selon le Conseil, la diminution du temps consacré à l'enseignement du français est l'un des facteurs qui expliquent la piètre connaissance de la langue maternelle. En pratique, les jeunes qui, autrefois, quittaient l'école après la septième année avaient reçu autant d'heures d'enseignement de français que les sortants de l'école secondaire d'aujourd'hui. Il faut donc soit rééquilibrer la grille horaire en faveur de l'enseignement de la langue maternelle, soit augmenter le nombre d'heures d'enseignement.

Les enseignants d'autres matières doivent aussi prendre en charge la qualité du français

Dans son plan d'action, le ministère de l'Éducation avait beaucoup insisté sur l'importance que l'ensemble du corps professoral se préoccupe de l'enseignement du français, et non pas seulement les professeurs pour qui cet enseignement constitue la seule tâche ou la tâche principale. Dans le document « Faire avancer l'école », cette préoccupation semble avoir été négligée. Le Conseil rappelle que des expériences dans certaines écoles connaissent d'heureux résultats et que les autorités scolaires doivent être encouragées à agir dans ce sens.

À propos de l'enseignement de l'anglais

Le Conseil soutient que l'anglais doit être mieux maîtrisé à la fin des études et il appuie les efforts en vue d'améliorer l'enseignement de cette langue, mais il ne se prononce pas sur le choix d'une méthode pédagogique plutôt qu'une autre. Cependant, il est d'avis que certains critères sociolinguistiques doivent être pris en considération avant de choisir telle ou telle formule pédagogique. C'est ainsi qu'il faut qu'une amélioration du côté de l'apprentissage de l'anglais ne se répercute de façon négative sur la qualité du français. On devra donc s'assurer que les enfants qui participeront à des programmes spéciaux de langue seconde aient déjà une bonne maîtrise du français. L'objectif de la proposition ministérielle doit demeurer que le français devienne la « première langue seconde » des allophones. Dans les classes multiculturelles et multilingues de Montréal, où il arrive que l'anglais serve de *lingua franca*, il faut tenir compte de la situation pédagogique particulière des enfants allophones. Enfin, le français doit demeurer la langue des communications courantes dans l'école et il faut éviter que le recours à une méthode pédagogique particulière ne remette en cause cette situation.

Bref, du point de vue qui est le sien, celui de l'aménagement linguistique et du développement de la qualité du français au Québec, le Conseil de la langue française estime que, dans l'ensemble, le document de consultation du ministère de l'Éducation met de l'avant des propositions aptes à améliorer l'enseignement du français au primaire et au secondaire et il appuie toute initiative qui s'inscrirait dans ce sens. Quant à l'enseignement de l'anglais, le Conseil comprend qu'on puisse souhaiter recourir à des méthodes plus

efficaces d'apprentissage tout en invitant à la prudence dans leur application pour ne compromettre d'aucune façon l'apprentissage du français.

La brochure intitulée « Réflexions du Conseil de la langue française sur le document "Faire avancer l'école" du ministère de l'Éducation du Québec » peut être obtenue gratuitement en en faisant la demande au Conseil.

-30-

SOURCE : Bruno Giroux (418) 643-2956